

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023

Ordre du jour :

- Validation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) eau potable 2022
- Urbanisme : Présentation des modifications simplifiées du PLUi
- Projet de convention avec l'association « LE 120 »
- Projet de la pétanque
- Changement locataire appartement n° 6 à l'Écule
- Tour des commissions
- Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juin 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 8 juin 2023 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Marie-José GIUSTI, Marie TROUILLET, Céline GEORG, Aline SIMOES, Gaëlle MESSINA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Carole ETTORI, Alexandre BAUDET (a donné pouvoir à REY-GORREZ Sébastien), Rémi BESSERER (a donné pouvoir à Marie TROUILLET)

Absent : Yanis ETHEVE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : André MORARD

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 11 mai 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal : Projet auberge du Bar à Thym.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEL27 2023 : VALIDATION DU RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE) EAU POTABLE 2022

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Le rendement du réseau d'eau potable est passé de 70 % en 2021 à 79 % en 2022. Les élus saluent les efforts de consommation des foyers pendant la sécheresse.

Monsieur le Maire précise que pour la 3^e tranche de travaux de rénovation du réseau AEP (le Beulet-les Rippes) une subvention de 30 % soit 116 700 € nous a été accordée par me Conseil Départemental.

Concernant également l'eau potable, Monsieur le Maire rappelle que la loi prévoyait un transfert de compétence aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2026. Une proposition de loi adoptée le 16 mars dernier visant à permettre une gestion différenciée de cette compétence selon les territoires, a été amendée par l'assemblée nationale. Toutefois, Jean-Michel ARNAUD, sénateur et président de l'association des maires des Hautes-Alpes appelle ainsi le Gouvernement à remettre de la souplesse et à revenir sur l'obligation de transfert. Il a écrit un Manifeste à ce sujet dont Monsieur le Maire donne lecture. Les élus intéressés sont invités à le signer. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de le signer au nom de tous les élus de Minzier.

Arrivée de Gaëlle MESSINA à 21h00.

URBANISME : PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES DU PLUi

Suite à la réunion de travail du 17 mai 2023 sur ce sujet où tous les élus étaient conviés, M. Sébastien REY-GORREZ présente les modifications proposées à la CCUR. Ce sont uniquement des modifications réglementaires et de protection. Il n'est pas prévu d'extension de zone urbaine. Il précise que ces modifications ne seront peut-être pas toutes prises en compte par la CCUR mais servent de base de discussion au démarrage de la modification simplifiée du PLUi. La procédure va durer plusieurs mois et sera soumise à enquête publique comme le prévoit la procédure.

PROJET DE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE 120 »

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur de l'association « LE 120 » ainsi que la convention à intervenir.

Après discussion et modification, Monsieur le Maire proposera les deux documents à l'association.

PROJET DE LA PÉTANQUE

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'association de la pétanque de construire un abri afin de disposer de terrains couverts et accessibles par tous les temps.

Monsieur le Maire présente tous les scénarios possibles :

Scénario 1 : terrassement + maçonnerie + ossature bois et bardage réalisés par des entreprises pour 63 518 € HT

Scénario 2 : terrassement + maçonnerie faite par l'agent technique et l'association et ossature bois et bardage par des entreprises pour 55 518 € HT

Scénario 3 : terrassement + maçonnerie + bardage fait par l'agent technique et l'association et ossature bois par une entreprise pour 47 523 € HT.

Il indique également que l'association peut et souhaite participer financièrement à la réalisation de ce projet à hauteur de 7 000 €. La municipalité a évoqué également la possibilité de mutualiser le lieu avec d'autres associations et que le lieu puisse éventuellement être mis à disposition des Minziérois pour des manifestations publiques ou privées sous convention.

Entendu cet exposé, Monsieur le Maire demande à chaque élu de se prononcer individuellement sur la continuité du projet et s'il est favorable, le choix du scénario.

Après discussion, les élus sont tous favorables à la poursuite de ce projet car il pourra être mutualisé. Le scénario choisit par les élus est le 1^{er} car le lieu est amené à accueillir du public donc il est important d'avoir des garanties sur la construction.

Les élus demandent également à Monsieur le Maire de voir si le projet peut être éligible à certaines subventions.

PROJET AUBERGE DU BAR A THYM

Monsieur le Maire informe le conseil que l'auberge souhaiterait rénover la terrasse qui date de la construction : remplacement du store et reprise du sol.

Après plusieurs réunions avec les gérants, la municipalité et les gérants sont tombés sur un accord : création d'une pergoline (avec bâches amovibles) et création d'un béton lissé au sol.

Des devis ont été demandés par les gérants :

Petits travaux de terrassement : 5 815.50 € HT

Béton lissé : 10 320.00 € HT

Installation d'une pergoline : 25 302.60 € HT.

Les devis seront affinés avant validation.

CHANGEMENT LOCATAIRE APPARTEMENT N° 6 L'ÉCULE

Suite au départ de Madame BAGNARA Alisson , locataire de l'appartement communal n° 6 situé Résidence de l'Écule, 20 route de l'Écule à Minzier, prévu le 1^{er} juillet 2023, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des appartements communaux, annonce au Conseil Municipal que, après étude des dossiers par la commission, l'appartement n° 6 nommé ci-dessus est attribué à Madame PRILLARD Charlotte à compter du 1^{er} août 2023 pour un loyer de 495 € par mois, des charges mensuelles de 20 € et le versement d'une caution de 495 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision et prend acte de la location du logement communal n°6 de la Résidence de l'Écule situé 20 route de l'Écule à Minzier au profit de Madame PRILLARD Charlotte à compter du 1^{er} août 2023 pour un loyer mensuel de 495 €, des charges mensuelles de 20 € et le versement d'une caution de 495 €.

TOUR DES COMMISSIONS

Logements : Christelle DEROBERT indique que suite au départ de Mme BAGNARA du logement n° 6 de l'Écule, il y a lieu de repeindre l'appartement. Ceci sera fait courant juillet par Aurélien.

Aménagement St Jacques de Compostelle : Christelle DEROBERT indique qu'un projet pour valoriser le chemin de St Jacques de Compostelle est en cours avec la CCUR et la CC Pays de Cruseilles. La commune étudie donc la possibilité de mettre en place un abri avec une table de pique-nique sur le parking de la Pierre 33, qui fait partie du tracé. Ce projet serait éligible à une aide de la Région dans le cadre de l'AMI « *Les itinéraires de St-Jacques de Compostelle en Auvergne-Rhône-Alpes : véritables marqueurs et fils conducteurs de notre région. Une opportunité pour les territoires traversés* ».

AMI = Appel à Manifestation d'Intérêt

Finances : Sébastien REY-GORREZ fait un petit point sur les dépenses engagées ou payées depuis le début de l'année.

BUDGET PRINCIPAL

- GER 2019 : Éclairage public Pont Fornant pour 8 612 € TTC
- Bar à Thym : remplacement tour réfrigérée pour 5 307.84 € TTC
Déplacement des 2 groupes frigorifiques pour 4 123.91 € TTC
- Salle des fêtes : maintenance de l'autolaveuse pour 1 125.79 € TTC
- Salle du foyer : 7 711.94 € TTC
- Remise en service de l'alarme intrusion du cabinet esthétique : 586.98 € TTC
- Entretien des fossés : 14 171.76 € TTC
- Reprise enrobés Route des hameaux : 46 524 € TTC
- Revêtement bitumineux Route des Devins : 52 626.72 € TTC
- Reprise Passage piéton mairie : 8 254.80 € TTC
- Revêtement bitumineux Chemin des mouilles : 23 049.55 € TTC

BUDGET EAU

Rénovation du réseau AEP :

Lot n° 1 : Groupement BESSON – BORTOLUZZI – CHALLANSONNET :

Tranche 1 payée en globalité : 268 349.64 € TTC

Tranche 2 payée 245 220.36 € TTC sur 266 964.96 € TTC

Tranche 3 payée 23 842.80 € TTC sur 364 944.24 € TTC

Lot n° 2 : BESSON : payé 64 294.50 € TTC sur 101 606.40 € TTC

Urbanisme : Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers :

DÉCLARATION PRÉALABLE

<i>Numéro</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Décision</i>
07418423X0019	RG ENERGY pour TARDIEU JL et Sophie	171 chemin de la Tuilière	Installations de panneaux photovoltaïques	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 24.04.2023 n°24/2023
07418423X0018	COHU Elsa	75 imp. des Aubépines	Clôture + portail	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 17.05.2023 n°25/2023
07418423X0009	DENAYER Karine	712 route du Crêt	2 abris de jardin	Arrêté de refus du 26.05.2023 n°27/2023

PERMIS DE CONSTRUIRE

<i>Numéro</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Décision</i>
07418423X0001	DUPRE Vincent	686 route des Baraques	Garage et abri ouvert	Accord de permis du 25.05.2023 n°26/2023
07418423X0003	Guerin Alexandre	Route du Châtelard Champ Lanternier	Maison de 2 niveaux avec garage attenant	Accord de permis de construire 26.05.2023 n°28/2023

SIVU du foot : Sébastien REY-GORREZ indique que le SIVU du foot s'est réuni le 23 mai dernier. Le club a confirmé son besoin d'un 2^e terrain. Deux implantations étaient possibles mais le coût différent selon l'implantation choisie. Le SIVU a donc décidé d'implanter le nouveau terrain à la place du terrain en herbe actuel. Mais avant de s'engager sur la création d'un nouveau terrain, le SIVU va étudier la possibilité d'entretenir le terrain synthétique actuel et si tel n'était pas le cas, la création d'un nouveau terrain ne sera pas possible financièrement.

Sébastien REY-GORREZ précise que la création du terrain multisports pour les communes de Jonzier et Minzier est en cours à l'arrière du terrain.

Travaux AEP : Nicolas GIROD indique que les travaux de rénovation du réseau d'eau potable suivent leur cours dans le secteur de Néplier.

Environnement : deux conteneurs de tri sélectif ont été mis en place au Lac vert pour la période estivale. Ils ont été implantés à cet endroit car le camion peut facilement manœuvrer et collecter les conteneurs (pas de gêne aérienne ou autre).

Le ramassage se fera à la demande de la commune dès lors que les conteneurs sont au $\frac{3}{4}$ plein.

QUESTIONS DIVERSES

Crèche + salle associative : Monsieur le Maire indique que les travaux avancent normalement : mise en place des placcos.

Il indique que le projet de salle associative a donc reçu une aide de l'Etat (la DSIL) pour 74 369 €, une aide la Région de 70 000 € et une aide du Département de 80 000 €. Le projet est donc subventionné à 59 %.

BBQ citoyen : la date est fixée au dimanche 27 août 2023. L'organisation sera prévue lors du prochain conseil.

Réunion publique de mi-mandat : Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion publique de mi-mandat où les Minziérois pourront poser des questions aux élus. La date est fixée au jeudi 19 octobre 2023 à 20h00. L'échéance pour le dépôt des questions sera fixée au 30 septembre.

Gaëlle MESSINA fait remonter (pour information à la Présidente du SIVU) qu'une personne se gare tous les jours sur la place handicapée à l'école du Triolet, sans « macaron » sur son véhicule et sans présenter aucun signe de handicap physique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire de Minzier,
Jérémy COURLET

Le secrétaire de séance,
André MORARD